

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du 27 janvier 2025*

**Présents** : Jean-Paul SEGALAT, Jacqueline BARATAUD, Pierre BOLZAN, Christian BUSSY, Jean Louis CHUPIN, Céline DESMARTIN Alain DONNAT, Nicole DONNAT, Jean-Claude JOINEL, Sylvie MENARDY, Marie-Jeanne MOTA, Astrid PICOT, Éric TREMOUILLE.

**Procuration** : Céline DESMARTIN à Alain DONNAT.

**Absent excusés** : Maryline DUCLAUD .

*L'an 2025, le 27 janvier à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des réunions du conseil municipal sous la présidence de Jean-Paul SEGALAT, Maire.*

Jean-Louis CHUPIN a été nommé secrétaire.

Date de la convocation : 24 février 2025

**ORDRE DU JOUR**

**1. Présentation par M. TISSIER de la région de Kivu (république Démocratique du Congo)**

Le conseil écoute Michel TISSIER présenter la région du KIVU en RDC où il cherche à apporter une aide au développement de cette province très défavorisée.

Monsieur le Maire va répondre à Michel pour le remercier de son intervention.

**2. Approbation du compte-rendu du conseil du 25 novembre 2024**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être faites sur le compte-rendu du dernier conseil.

Aucune remarque n'étant notée, le compte-rendu est adopté.

**3. Renouvellement adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG24**

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération 02/2022 prise le 31 janvier 2022, la commune a adhéré au service de santé au travail proposé par le centre de gestion de la Dordogne par la signature d'une convention valable jusqu'au 31/12/2024.

Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Après avoir écouté Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal délibèrent à l'unanimité et :

- **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**4. Réactualisation du RIFSEEP à la suite du changement de grade de deux agents**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la promotion des secrétaires de mairie et d'une évolution de la réglementation du RIFSEEP vis-à-vis des congés ou arrêts maladie, il faut actualiser le régime indemnitaire.

Monsieur le Maire présente la nouvelle version du RIFSEEP (**R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**uggestions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel) et demande au conseil d'approuver cette proposition.

La délibération va être envoyée au CST (Comité Social Territorial) pour approbation avant que le conseil puisse délibérer pour mettre en place ce régime.

## 5. Urbanisme

- PC – Marchesini-impasse de la Salamandre- extension d'une habitation
- PC - EARL de Braulen haut – Construction d'un hangar
- PC- Rougié – 262 Chemin des Crouzières - Installation de 2 containers
- PC - Impasse du séchoir – Transformation en habitation

## 6. Compte-rendu des réunions syndicales

- **SVS** : Compte rendu de la réunion du 20 Janvier
  - o Détermination des ratios pour avancement de grade :
    - Conformément à la Loi du 26 janvier 1984, chaque assemblée délibérante fixe, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.
    - Le président propose de fixer à 50 % les taux pour la procédure d'avancement de l'ensemble des grades de la collectivité.
  - o Les lignes directrices de gestion sont également approuvées à l'unanimité.
  - o Restes à recouvrer (situation actualisée au 16/01/2025). La liste est remise à chacun des membres. Le montant est de 5 897.38 €
  - o Une situation provisoire de la réalisation du budget 2024 est présentée à l'assemblée. Les résultats provisoires font ressortir un excédent en fonctionnement mais inférieur à celui de 2023.
  - o Un tableau récapitulatif de la facturation des prestations « garderie » et « cantine », de septembre à décembre 2024, est remis aux membres présents. Cet état fait apparaître une perte de recettes de 3 333.13 €.
- **CIAS** Compte rendu de la réunion du 4 décembre
  - Pas de dossiers d'aide sociale
  - Participation de l'employeur à l'assurance prévoyance.
  - CNP : Reconduction en 2025
  - Equipements de travail 2024 : Approuvé 32,74 € / agent pour l'année
  - Questions diverses : M. Lajugie intervient pour dire qu'il n'y aura pas de restrictions sur les dossiers APA ni sur les dossiers d'aide sociale.
- **SMAEP** : Compte rendu de la réunion du 10 Janvier
  - 1/ Intervention Pompier
    - Le SDIS va installer des caméras de détection des départs de feux sur les points hauts du département
    - 17 Châteaux d'eau ont été répertoriés.
    - 4 caméras de détection et 2 caméras de zoom par point.
    - L'installation sur Sarlat en 2026 (château d'eau du Cambord)
  - 2/ Vote du Budget primitif 2025
  - 3/ Point sur les travaux en cours et nouveaux travaux
    - Côte rouge (à la Pioule) à Calviac : la conduite « pourrie » va être enlevée et les compteurs seront branchés sur la conduite de l'autre côté de la route)
- M. Bussy poursuit en faisant le compte- rendu des réunions du SMDE du 7 Janvier
  - Débat d'orientation budgétaire
  - Point sur les travaux
  - Réforme des redevances de l'agence de l'eau
  - Vote du prix de l'eau 2025

- SMAEP du 13 décembre  
Vote des budgets,  
Points de travaux,  
Diverses conventions

## 7. Questions diverses, informations

### ➤ **Eclairage du bourg :**

Le SDE a rencontré les élus pour prévoir le remplacement des ampoules des lampadaires par des lampes LED et diminuer ainsi les consommations.

Après avoir écouté Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal délibèrent à l'unanimité et:

- **ACCEPTENT** la signature d'une convention avec le SDE24 pour le remplacement de 12 lampes pour un montant de 10617 € à la charge de la commune.
- **CONFIRMENT** que les montants prévus seront inscrits au budget 2025

### ➤ **Information**

Une borne indiquant les hauteurs d'eau des crues historique à Calviac a été posée à la cale par EPIDOR.

### ➤ **Tombes sans entretien au cimetière.**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'un grand nombre de tombes reste sans entretien au cimetière et semblent délaissées par les ayants-droits des personnes inhumées.

La procédure de récupération des tombes est minutieuse et longue.

Elle commence par deux constats (espacés de 6 mois) de l'état d'abandon avec un affichage demandant aux ayants droits de contacter la Mairie. En cas de non réponse, le maire peut alors proposer au conseil municipal de récupérer la concession dans les biens communaux.

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à démarrer cette procédure.

### ➤ **Bornes de recharge électrique sur la commune**

Le SDE propose à la commune d'installer un point de recharge pour les véhicules électrique. Selon la puissance de la borne installée, la participation de la commune varie entre 9000 et 16000 €

La séance s'est terminée à 20 h

Vu par nous, Maire de la commune de CALVIAC-EN-PERIGORD

Pour être affiché le 29 janvier 2025 à la porte de la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités Territoriales.

À Calviac-en-Périgord le 29 janvier 2025

Le Maire,



Prochain conseil 24 février

Conseil communautaire le 27 février